DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

Objet

Personnel Municipal: protection sociale des agents non titulaires

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1984

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1984

Nombre de conseillers

Nombre de présents 30-

Nombre de votants 30

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION:

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPALITA SAUS LETTI GIBEL ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROVA

APPLICATION LOI Nº 82213 du 2 - 3 - 1982

- 3. FEV. 1984

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre le Vingt Sept Janvier 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Do LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU - BENOIT Adjoints MM. BERTHOME - REVOLAT - MARCONI - Mme GAUDIN - M. PAPEAU -Mme JEAN - MM. ROUDOI - COUNTL - GAVEN - Mme LAFAYE - GEOFFROY -LAPERCHE - THOMAS - CANDAU - Mmes DE GAYE - BUCHET - EPAGNEAU -FONTAN - MM. BARBAT - MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents: MM@ RAILLAT - M. LACOTTE EXCUSEE: Mme DEVIGNE

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal que le régime de protection sociale des agents non titulaires de l'Etat a été modifié par le décret nº 552 du 15 Juillet 1980. L'application de ce régime au profit des agents non titulaires des collectivités locales pourrait intervenir sur décision du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'exposé de Monsieur le Rapporteur

DECIDE :

- d'étendre au personnel communal non titulaire, l'ensemble des dispositions prévues au profit des agents non titulaires de l'Etat par le décret nº 552 du 15 Juillet 1980 et les textes modificatifs.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au Registre, MM. les Membres présents Pour extrait conforme

> > Pour le Député-Maire. Le 1er Adjoint,

J.P. FABER